SERVICE JURIDIQUE

Appui exclusivement dans le domaine du droit rural :
- baux et autre contrat
- contrôle des structures
- chemin et servitude
- transmission du patrimoine
- société

200 € HT
RÉDUCTION DE 50%
pour les adhérents JA ou FDSEA 2023

Forfait d'accès donnant droit à des échanges illimités par mail

Prestations supplémentaires (RDV, rédaction contrat,...) accessibles selon grille tarifaire ou devis spécifique

OUVERT À TOUS LES AGRICULTEURS DU DÉPARTEMENT

06.75.60.68.30 gie.agriavenir@gmail.com

RÉUSSIR Terres d'Ariège

fdsea 09 Jeunes Agriculteurs Ariège

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

N°878 | Vendredi 22 décembre 2023

32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ -
mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr

Les titres de la semaine

▪ **Interview**
> Portrait d'Alexis Cabanié éleveur et chasseur à Ventenac p.2

▪ **France**
> Actualité de gestion du bassin Rhône Méditerranée p.3

▪ **Actualités**
> Six élèves du lycée agricole de Pamiers participeront au Salon de l'agriculture en 2024 p.4
> MSA : Accompagnement dans la procédure de demande de réversion p.5

▪ **Chambre d'agriculture**
> Phytosanitaire et cours d'eau : la réglementation p.8

▪ **Petites annonces**
Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège* p.11



Classement de la transhumance au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité, Sophie Alzieu réagit p. 7

Alors que la Transhumance vient d'être classée sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, elle est plus que jamais en danger dans nombre de nos massifs, et plus particulièrement ici en Ariège. En cause : la non gestion de la population d'ours en constant développement et le mépris toujours de mise des agriculteurs et des gardiens de troupeaux.

FDSEA/JA P. 12



VICTOIRES SYNDICALES 2023
DES JEUNES AGRICULTEURS

CHAMBRE D'AGRICULTURE P. 9



INSCRIPTION - VOYAGE D'ÉTUDES,
CAP SUR LA VENDÉE

ALTA
Expertise & Conseil depuis 1993

EXPERTISE COMPTABLE AGRICOLE

- COMPTABILITE
- CONSEIL
- GESTION
- SOCIAL

Contactez nous au 05.61.67.08.77
www.alta-experts-comptables.fr

Trois bureaux en Ariège : Pamiers, Mirepoix, Mazères



Alexis Cabanié éleveur et chasseur à Ventenac



FDC09 : Comment avez-vous découvert la chasse ?

Alexis Cabanié : *mon grand-père et mon père m'ont transmis le gout de la chasse. Je chasse sur le territoire de l'AICA des 3 vallées qui regroupe les ACCA de Ventenac, Calzan, Arvigna et Gudas. Mon père, Franck Cabanié, est Président de l'ACCA de Ventenac. Je chasse exclusivement le grand gibier. J'ai des griffons bleus et je suis piqueur. J'apprécie beaucoup cette activité qui me permet d'être en contact avec la nature..*

FDC09 : Parlez-nous de votre exploitation

Alexis Cabanié : *Je suis installé avec ma mère en GAEC depuis 2017. J'ai repris l'exploitation familiale à la suite de mon père. Nous disposons de 150 hectares sur deux sites à Ventenac et Coussa. Sur l'exploitation de Ventenac je m'occupe de l'élevage bovin viande avec 40 mères de race limousine. Sur Coussa, ma mère élève des brebis tarasconnaises (160 mères). Toutes les brebis et quelques vaches montent en estive à Orlu. Nous sommes en quasi autonomie pour le fourrage. Nous produisons des céréales pour l'engraissement de nos animaux et un peu de maïs semence sur Coussa. Nous engraissons les vaches et les brebis de réforme que nous commercialisons en circuit court. Les veaux et les agneaux sont vendus à des négociants.*

FDC09 : Comment faites-vous pour concilier vos deux activités ?

Alexis Cabanié : *Je privilégie toujours le travail sur l'exploitation et je commence la journée en soignant les vaches. J'arrive toujours à me dégager du temps pour aller à la chasse les mercredis et les week-ends.*

FDC09 : Vous êtes chasseur et agriculteur, comment se passe la cohabitation avec la faune sauvage ?

Alexis Cabanié : *Nous avons pas mal de dégâts de sangliers sur les cultures de semences au stade du semis (avril et mai). C'est une période critique au cours de laquelle seules les battues administratives peuvent apporter une solution. Pendant la période de chasse, nous ciblons les zones les plus exposées aux dégâts. A ce titre, le fait d'être 4 agriculteurs au sein de l'AICA est un atout.*

J'ai une inquiétude quant à l'augmentation constante de la population de grands cervidés sur notre territoire. Les cerfs et les biches, parfois présents en groupe, consomment de l'herbe, de la luzerne et dégradent les clôtures, malgré l'augmentation régulière du plan de chasse. Le plan de chasse que nous réalisons complètement est de 39 grands cervidés pour la saison en cours.

FDC09 : Comment voyez-vous l'évolution de votre activité économique et de votre passion la chasse ?

Alexis Cabanié : *Nous prévoyons d'augmenter le cheptel ovin pour passer à 200, voire 220 brebis. Pour ce qui est de la chasse, je regrette qu'il n'y ait pas plus de jeunes dans notre équipe. En effet, nous ne sommes que 4 à avoir moins de 30 ans sur un total de 25 chasseurs. L'arrivée de nouveaux chasseurs permettra d'assurer le renouvellement de nos effectifs.*

Fédération des Chasseurs de l'Ariège

SAFER Occitanie
APPEL À CANDIDATURES

(Articles L 143.3 et R 142.3 du CRPM)

La Safer Occitanie propose de rétrocéder les biens fonciers ci-dessous, la désignation cadastrale et le zonage des biens dans un document d'urbanisme peuvent être obtenus soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affiché à la Mairie de la commune concernée. Tout intéressé pourra obtenir plus d'informations auprès de la Safer, et déposer leur candidature par email ou courrier postal au plus tard le **08/01/2024**. Passée cette date, les demandes ne seront plus recevables.
Safer Occitanie - SD 09, 09000 FOIX - service-09@safer-occitanie.fr – 05 34 09 34 50.
Cet avis ne saurait être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats.

Propriété sur la commune de DUN d'une superficie totale de 2 ha 45 a 61 ca
Cette vente s'accompagne de matériaux et stocks
Relevé cadastral : - 'Dijous le bezal': A- 3357- 3358- 3359- 3360(A)- 3360(Z)- 3361- 3362- 3364- 3365(J)- 3365(K))
Urb : Zone A et N.
Commentaires : PBâtiments d'exploitation et parcelles de différentes natures.
Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien occupé mais bail résilié dans l'acte de vente..

Propriété sur la commune de MAZERES d'une superficie totale de 1 ha 49 a 40 ca
Relevé cadastral : - 'Sebastopol': YA- 61
Urb : Zone A.
Commentaires : Une parcelle en nature de terre.
Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien libre de tout occupation. Pas de bâti.

Propriété sur la commune de LISSAC d'une superficie totale de 40 a 74 ca
Relevé cadastral : - 'Le champ de la croix': A- 48- 50- 104[50]
Urb : Zone RNU.
Commentaires : Bâtiment en très mauvais état et parcelle de différentes natures attenantes.
Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien libre de toute occupation.

Propriété sur la commune de MAZERES d'une superficie totale de 1 ha 05 a 50 ca
Relevé cadastral : - 'Sebastopol': YA- 62
Urb : Zone A.
Commentaires : Une parcelle en nature de terre.
Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien libre de tout occupation. Pas de bâti.

Propriété sur la commune de RIMONT d'une superficie de 2 ha 60 a 55 ca
Relevé cadastral : - 'La plane': B- 208 - 'Les pradasses': B- 253- 254- 265- 3955[255] - 'Pas de la plagne': A- 1512- 2648[1513]- 2649[1513]
Urb : Zone A et N.
Commentaires : Une maison d'habitation et parcelles de différentes natures.
Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien libre de toute occupation.

RETROUVEZ NOS APPELS A CANDIDATURES SUR NOTRE SITE : WWW.SAFER-OCCITANIE.COM

SOMMAIRE ➔FRANCE p. 3 ➔ACTUALITÉS p. 4 et 5 ➔TRANSHUMANCE p. 7 ➔CHAMBRE D'AGRICULTURE p. 8 à 9 ➔SYNDICATS p. 12

Eau : rallonge budgétaire dans le bassin Rhône Méditerranée

EAU Face au changement climatique, le bassin Rhône Méditerranée a augmenté son budget de 65 MC sur 2024. Nulle mention, toutefois, des taux de redevance qui ne seront déterminés qu'en octobre.

Le comité de bassin Rhône Méditerranée (RM) a annoncé l'adoption d'un plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC), dans un communiqué de presse du 8 décembre. Afin d'accompagner financièrement les actions à mettre en œuvre, l'agence Rhône Méditerranée Corse « *a d'ores et déjà voté une augmentation de ses aides de 65 millions d'euros pour l'année 2024* », souligne Fabienne Buccio, préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Sur cette somme, 25 M€ seront utilisés pour accompagner l'agriculture, l'industrie et les services vers des « démarches de sobriété » en eau. En outre, 5 M€ seront consacrés à la préservation des zones humides en soutenant les agriculteurs qui mettent en œuvre des mesures agroécologiques et climatiques (MAEC) dans ces milieux, souligne le comité de bassin RMC. S'inscrivant dans le cadre du plan Eau, le PBACC vise une réduction de 10 % des prélèvements en eau d'ici 2030.

Cartes de vulnérabilité

Pour ce faire, le comité de Bassin Rhône Méditerranée a développé une trajectoire pour les sept années à venir. Parmi les mesures décidées figure notamment l'élaboration de cartes de vulnérabilité au changement climatique, déclinées pour chacun des 192 territoires du bassin Rhône-Méditerranée. Le degré de vulnérabilité est évalué en fonction de cinq enjeux liés au réchauffement climatique : baisse de la disponibilité en eau, perte de biodiversité, assèchement des sols, détérioration de la qualité de l'eau et amplification des risques naturels liés à l'eau. En outre, le PBACC énumère trente défis« à relever collectivement, chiffrés et mesurables», souligne le comité.

> « 25 MC seront consacrés à l'agriculture, l'industrie et les services »



Par exemple, afin de réduire la sensibilité des territoires à la baisse de la disponibilité en eau, le plan propose par exemple de réduire de 10 % des prélèvements en eau tous usages confondus, ou de réutiliser les eaux usées traitées via 250 projets. Il préconise également de planter 3 000 km de haies pour limiter l'assèchement des sols.

Les taux de redevance pour 2025-2030 ne sont pas encore fixés et le seront dans le cadre de l'adoption du 12e programme d'intervention de l'agence, « *d'ici octobre 2024* », a précisé Nicolas Chantepy d.g. adjoint de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée à Agra Presse le 13 décembre. Et d'ajouter que le retrait de la disposition introduisant des taux planchers minimums pour les redevances irrigation du PLF 2024 « *ne va plus entraîner une augmentation automatique des taux en 2025* ». Toutefois, « *cela ne veut pas dire que les taux pour l'irrigation ne vont pas augmenter* », précise M. Chantepy.

JJ - Agrapresse

EN BREF… Bio, MHA, aides à l'investissement: des FDSEA continuent de manifester

Bien que la FNSEA ait obtenu, après une semaine de manifestations, l'abandon des hausses de taxes envisagées sur les phytos et l'eau, plusieurs FDSEA continuent de lancer des appels à mobilisation sous le slogan «On marche sur la tête». Parmi elles, la Haute-Garonne appelle à manifester le 19 décembre à Saint-Gaudens pour réclamer les indemnisations des pertes liées à la MHE (maladie hémorragique épizootique), annoncées début novembre par Marc Fesneau. Quatre convois de tracteurs sont prévus. Dans le Calvados, c'est la crise de la bio qui inquiète la FDSEA: dans un communiqué du 15 décembre, elle appelle les pouvoirs publics à « agir rapidement et fermement pour préserver l'avenir de l'agriculture biologique » dans le département normand. Lundi 18 décembre, le syndicat organisera une « opération de sensibilisation » des consommateurs. Enfin, le 15 décembre à Dijon (Côte-d'Or), la FDSEA et les JA ont notamment ciblé le conseil régional, accusé de «négliger» les aides à l'installation et à l'investissement (PCAEA), rapporte Le Bien public. Dans un communiqué du 14 décembre, les syndicats majoritaires font état de retards de « plus d'un an et demi », avec à la clé un « risque de retour des fonds à Bruxelles » et des conséquences financières (prêts à court terme) pour les agriculteurs demandeurs.

AGRAFIL



Direction la capitale pour remporter le trophée international de l'enseignement agricole

ENSEIGNEMENT Six élèves du lycée agricole de Pamiers participeront au trophée international de l'enseignement agricole lors de prochain Salon de l'agriculture à Paris.

La participation à ce trophée à tout d'abord une visée pédagogique puisqu'il s'inscrit pleinement dans le cursus de formation des élèves mais a aussi pour objectif de promouvoir l'établissement d'enseignement, le territoire ariègeois et les deux races bovines présentes au lycée : la gasconne et la brune des Alpes.

Les six élèves sélectionnés parmi 18 volontaires sont : Léa Souque, Zoé Canizares, Justine Géraud-Souquet, Océane Lemoine, Simon de Grailly et Lucas Lavigne (Lilou Guillot-Patrique et Paul Eychenne suppléants). Ils auront la chance de participer à ce concours du 28 février au 03 mars. Tous sont passionnées d'élevage et veulent faire rayonné l'agriculture ariègeoise au cœur de la capitale. Les élèves présenteront une vache Brune des Alpes en 1ere lactation prénommée « Saison ». Ils seront jugés sur plusieurs critères : la communication autour du thème « *Etre éleveur demain ?* », la préparation et la présentation de l'animal, l 'animation de la stalle et le comportement. Une cinquantaine d'équipes d'étudiants de l'enseignement s'affronteront sur le ring.

« *C'est un projet pédagogique ambitieux qui a démarré dès le début de l'année scolaire et sera clôturé lors des journées portes ouvertes en Mars mais le budget est conséquent. Nous avons la chance de pouvoir compter sur l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture, le Conseil Départemental, la Mairie de Pamiers et d'autres partenaires privés* » relève Mr Borreill, nouveau chef d'établissement.

Nous souhaitons bonne chance et bon salon aux élèves appaméens, en espérant qu'ils ramèneront le trophée sur l'exploitation du Cabirol.

C.B



MSA : être accompagné tout au long de sa demande de réversion

PENSION 4.4 millions* de personnes sont titulaires d'une pension de réversion. Pour¼* d'entre elles, la réversion constitue l'unique pension de retraite. Pour accompagner les personnes en situation de veuvage avant, pendant et après leur de demande de réversion, des services et outils d'aide en ligne sont accessibles sur info-retraite.fr et services.info-retraite.fr.



Avant une demande de réversion

Le conjoint, ex-conjoint ou orphelin, s'il le souhaite, peut avant de commencer une demande de réversion en ligne, utiliser le simulateur de droit à la réversion pour savoir s'il peut bénéficier d'une pension de réversion.

Faire sa demande de réversion en ligne

Le service en ligne « Demander ma réversion » permet de déposer sa demande en une seule fois auprès de tous les régimes de retraite susceptibles de lui attribuer une réversion. Il est accessible à tous sur le compte retraite depuis info-retraite.fr.

Suivre sa demande de réversion

Une fois transmise aux régimes de retraite concernés, l'assuré peut suivre l'état d'avancement de sa demande à tout moment sur son compte retraite depuis le service Suivre mes demandes.

MSA MPS

* Les retraités et les retraites
Édition 2023 - OREES

La pension de réversion s'adresse aux assurés mariés ou divorcés dont Je conjoint ou l'exconjoint est décédé. Les régimes de retraite peuvent sous certaines conditions verser au survivant une part de la retraite du défunt. La réversion n'est pas perçue automatiquement, il faut en faire la demande. Dans certains régimes, en cas de décès d'une personne affiliée à ces régimes, les orphelins ont droit à une pension temporaire.

ARVALIS

LES RENDEZ-VOUS TECHNIQUES

PILOTER LA CAMPAGNE

Mardi 16 janvier 2024

Salle Claude Nougaro - 31250 REVEL

08H00 - 12H30

Gratuit, inscription obligatoire

THÉMATIQUES & INTERVENTIONS

- **Actualité réglementaire (CSP, PAC, ZV)**
- **<u>Point céréales à paille :</u>**
  - Climat et stade
  - Azote et tallage

- **Comment appréhender le risque climatique dans sa stratégie de fertilisation azotée ?**

- **<u>Désherbage et système de culture :</u>**
  - Essai combinaisons de levier
  - Les leviers agronomiques
  - Stratégies régionales

- **<u>Lutte contre les maladies des céréales à paille :</u>**
  - Efficacité des produits fongicides
  - Stratégies fongicides blé tendre et blé dur

- **<u>Actualités tournesol :</u>**
  - Désherbage : stratégies sans S-Métolachlore
  - Phyllodie : résultats des suivis 2023
  - Mildiou : position technique 2024

INSCRIVEZ VOUS ICI

Matinée animée par Eva DESCHAMPS, Matthieu KILLMAYER, Sylvie NICOLIER

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE AUDE

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-GARONNE

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE TARN

Terres Inovia l'agronomie en mouvement

FONDS D'ASSAINISSEMENT RÉGIONAL (FAR)

CERTAINES SAISIES À L'ABATTOIR COUVERTES PAR LA SOLIDARITÉ DES ÉLEVEURS

ASSOFAR

Depuis le 1er février 2023, les familles professionnelles de la filière bovine Elevage et Viandes ont généralisé un outil de gestion des saisies en abattoir. Ce dispositif, FAR, repose sur des règles partagées, identiques et communes à toutes les régions. De fait, une saisie pratiquée sur un bovin produit dans une région mais abattu dans une autre région sera traitée de façon équivalente. Le FAR, dispositif de solidarité et d'assainissement vise un double enjeu :

1. La solidarité couvre les préjudices financiers liés aux saisies éligibles et identifiées par les services vétérinaires des abattoirs.
2. L'assainissement pour mieux répondre aux saisies de carcasses via des actions de prévention et de recherche.

Pourquoi mettre en œuvre ce dispositif ?

Les bovins de 8 mois ou plus, destinés à l'abattage doivent être livrés « sains, loyaux et marchands ». Cependant, il arrive que des maladies génétiques, des parasites détériorent les carcasses. Les préjudices affectent non seulement l'éleveur mais également tous les opérateurs de la filière bovine.
La "caisse de secours" fonctionne sur le principe de la solidarité entre les éleveurs. Afin de couvrir la solidarité, l'assainissement et la gestion assurée par les comités régionaux d'INTERBEV, une participation de 0,006 euros par kg de carcasse commercialisé, est appelée pour tous les gros bovins âgés de 8 mois ou plus des catégories A, B, C, D, E, et Z. Prélevée au moment de l'abattage comme une Cotisation Interprofessionnelle volontaire, elle se répercute en cascade jusqu'à l'éleveur-vendeur (dernier cheptel détenteur).

Ce dispositif concerne des motifs spécifiques dont l'origine est inconnue ou imprévisible (lésions d'origine aléatoire non maîtrisable) :

- Cysticercose musculaire localisée, généralisée, forme dégénérée (taenia)
- Sclérose musculaire d'origine métabolique
- Ictère (jaunisse)
- Myosite éosinophilique (sarcosporidiose)
- Couleur anormale : Mélanose
- Altérations et anomalies : Tiquetage musculaire
- Processus tumoraux généralisés et les Schwannomes

LES INDEMNISATIONS COUVRENT LES PERTES GÉNÉRÉES PAR LES MOTIFS CI-DESSUS, DE 50% (TIQUETAGE) À 100% POUR LES AUTRES MOTIFS.

Comment sont indemnisées les saisies ?

Le FAR couvre la perte financière sur la base des cotations régionales (à défaut nationales) FranceAgriMer de la semaine précédant l'abattage, déduction faite des frais d'approche. Le remboursement est déterminé sur la valeur HT comme pour une vente normale. Les frais d'abattage ou d'équarrissage ne sont pas pris en charge par le FAR. Pour une saisie totale, l'abattoir ou l'abatteur crée le dossier auprès du FAR de sa région avec les éléments nécessaires à la constitution du dossier dont le certificat de saisie. Le FAR régional instruit le dossier et le paie en conséquence. Cette valeur calculée se substitue au montant HT convenu de la transaction commerciale. L'indemnisation HT est d'abord versée à l'abattoir ou à l'abatteur, puis, avec la TVA, à l'apporteur, qui lui, la paie à l'éleveur-vendeur. Les modalités de cette transaction commerciale restent identiques à une transaction commerciale normale.

EXEMPLE 1 - SAISIE TOTALE

Une vache de 400 kg vendue 5 €, carcasse saisie en totalité pour le motif de Myosite éosinophilique.

1. L'abattoir ou abatteur ouvre un dossier auprès du FAR de sa région, en joignant le certificat de saisie établi.
2. Le gestionnaire du FAR fixe le montant de l'indemnisation prévue.
3. L'indemnité sera couverte à hauteur de la valeur issue de la race, de la catégorie, de la conformation, de l'état d'engraissement et du poids de la carcasse déduction faite des frais d'approche.

EXEMPLE 2 - SAISIE PARTIELLE

La carcasse de la vache de 400 kg vendue 5 € subit une saisie partielle pour une Sclérose musculaire d'origine métabolique de 20 kg sur un avant.

1. Le FAR régional reverse à l'abattoir ou à l'abatteur la valeur de la viande saisie pour 20 kg et la moins-value commerciale sur le reste du quartier (80 kg restant, arbitrairement la carcasse est divisée en 4 quartiers).*
2. L'abattoir paie à l'apporteur sa part (400 kg au prix convenu, les 5 €, lors de la transaction commerciale - la valeur des 20 kg saisis) et le remboursement du FAR en y ajoutant la TVA.
3. L'apporteur reverse cette somme. Les modalités de cette transaction commerciale restent identiques à un commerce normal.

*L'accord interprofessionnel achat et enlèvement des bovins de 8 mois ou plus destinés à l'abattage pour l'action. Le FAR couvre la saisie pour sa part. L'abattoir ou l'abatteur paie le reste non saisi sur la valeur définie entre les parties.

Information : connectez-vous sur le site internet du comité INTERBEV de votre région. Vous y retrouverez également vos données d'abattage, l'information du motif de saisie de la carcasse, l'accès aux différents accords interprofessionnels.
Besoin d'un complément ? Contactez votre comité régional d'INTERBEV www.interbev.fr/interbev/comites-regionaux_

Classement de la Transhumance au patrimoine culturel immatériel de l'humanité, une chance de préserver de la prédation ?

EN DANGER Alors que la Transhumance vient d'être classée sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, elle est plus que jamais en danger dans nombre de nos massifs, et plus particulièrement ici en Ariège.

En cause : la non gestion de la population d'ours en constant développement et le mépris toujours de mise des agriculteurs et des gardiens de troupeaux.



Une candidature déposée par plusieurs pays européens

10 au total : Albanie, Andorre, Autriche, Croatie, Grèce, Italie, Luxembourg, Roumanie, Espagne, France. Les Pyrénées ont bien sûr participé aux différents travaux, centralisés par le CORAM.

La définition est la suivante :

La transhumance est un déplacement saisonnier de personnes et de leur bétail entre plusieurs régions géographiques ou climatiques. Chaque année, au printemps et à l'automne, des gardiens de troupeaux, hommes et femmes, organisent le déplacement de milliers d'animaux le long de sentiers pastoraux traditionnels. Ils conduisent les troupeaux à pied ou à cheval avec leurs chiens et, parfois, en compagnie de leurs familles. ***Pratique ancestrale****, la transhumance découle d'une* ***connaissance approfondie de l'environnement et implique des pratiques sociales et des rituels relatifs aux soins, à l'élevage et au dressage des animaux ainsi qu'à la gestion des ressources naturelles****. Tout un* ***système socioéconomique s'est développé*** *autour de la transhumance, de la gastronomie à l'artisanat local en passant par les festivités marquant le début et la fin d'une saison. Les familles pratiquent et transmettent la transhumance depuis des générations en l'observant et en y participant. Les communautés qui vivent le long des itinéraires de transhumance jouent également un rôle important dans sa transmission, notamment en célébrant les passages des troupeaux et en organisant des fêtes. La pratique est également transmise dans des ateliers organisés par les communautés locales, les associations et les réseaux de gardiens et d'éleveurs, ainsi que dans des universités et des instituts de recherche. La transhumance contribue ainsi à l'inclusion sociale, au renforcement de l'identité culturelle et des liens entre les familles, les communautés et les territoires, tout en contrant les effets de l'exode rural.*



Dans un communiqué, les Ministres du MASA et de la Culture indiquent que : « *L'inscription de la transhumance permettra d'en reconnaître le rôle comme source de résilience sociale et économique* ». Elle soutiendra également les politiques publiques visant à protéger cette pratique, par exemple du « *risque de prédation par le loup* », et « *influencera les stratégies nationales de développement durable* ».
Peut-être va-t-on enfin reconnaître les intérêts écologiques, économiques, sociaux et culturel de nos systèmes agropastoraux, et nous permettre de les défendre comme il se doit !

Pendant ce temps là en France on fait des études…

En Juillet 2023, le rendu d'une mission de parangonnage sur les politiques publiques de l'ours brun a été publié. Il s'agissait, à la demande ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, de faire le bilan de mise en œuvre des recommandations des précédents rapports réalisés par les deux services et de réaliser un parangonnage sur trois thèmes : la dynamique de population et le suivi de l'espèce ; les méthodes d'intervention ; les mesures de protection mises en œuvre pour la protection des troupeaux et des ruchers. Le parangonnage consiste à comparer les situations dans différents pays : en Espagne (Asturies, Catalogne), en Italie (Trentin) et en France (Pyrénées).

De ce travail ont découlé 5 recommandations, entre autre sur plus de communication et de transparence, mais surtout de « **préparer les Pyrénées à accueillir 350 ours à l'horizon de 30 ans** » !!

En gros, les différentes comparaisons et la croissance de la population nous amèneraient à cette énorme effectif, et il est écrit que « **les Pyrénées doivent s'y préparer** ».

Il est assez clair qu'ils ne recommandent à aucun moment de régulation de la population et qu' « avec l'augmentation du nombre d'ours et de son aire de présence, **les questions de sécurité pourraient devenir au moins aussi importantes** que celle des dégâts. »

Ce classement de la transhumance est une bonne nouvelle et une belle reconnaissance de notre façon de travailler, mais il apparaît que le combat n'est pas gagné pour autant, et les politiques publiques ne semblent pas vouloir aller dans notre sens !

En tant qu'éleveuse transhumante, il est évident que j'ai :

- le devoir de bien m'occuper des mes animaux,
- le devoir de contribuer à l'entretien et la valorisation des espaces pastoraux,
- le devoir de maintenir des pratiques ancestrales et vertueuses,

mais en aucun cas je n'ai le devoir d'accueillir 350 ours !!

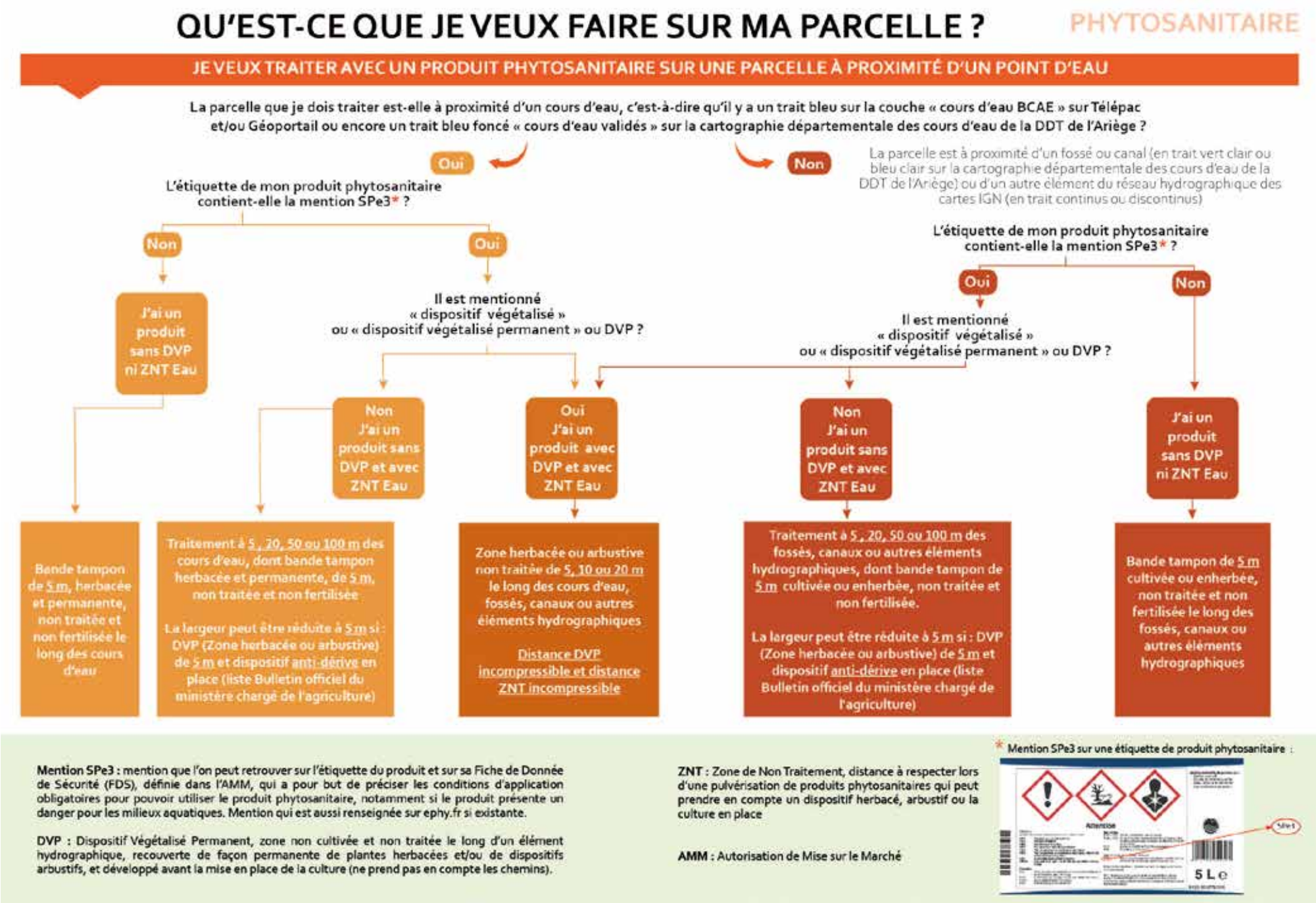
Sophie Alzieu

CHAMBRE D'AGRICULTURE
ARIÈGE

CHAMBRE D'AGRICULTURE

JE DOIS PASSER UN PRODUIT PHYTOSANITAIRE À PROXIMITÉ D'UN POINT D'EAU : QUELLE DISTANCE RESPECTER ?

Un premier article est apparu sur les distances à respecter par rapport à un point d'eau lorsqu'on utilise un fertilisant azoté. Aujourd'hui, on va s'intéresser au produit phytosanitaire où là aussi, les conditions d'application méritent votre attention. Une plaquette est disponible en téléchargement sur le site de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège ou n'hésitez pas à demander plus d'information à votre conseiller.



RAPPELS SUR LES DIFFÉRENTS POINTS D'EAU CONCERNÉS :

- Les cours d'eau sont identifiés sur la couche « cours d'eau BCAE » sur Télépac et/ou Géoportail (en trait bleu) ou les « cours d'eau validés » sur la cartographie départementale des cours d'eau de la DDT de l'Ariège (en trait bleu foncé).
- Les fossés et canaux identifiés dans la cartographie départementale des cours d'eau (en trait vert clair pour les fossés et en trait bleu clair pour les canaux),
- Les éléments du réseau hydrographiques des cartes IGN au 1/25 oooème qui sont les cours d'eau, plans d'eau (retenues d'eau artificielles, étangs et mares), canaux, fossés et points d'eau permanents ou intermittents (figurant sous forme de points, traits continus ou discontinus), sauf erreur manifeste (non matérialisé sur le terrain).

Quelques définitions :

- Mention SPe3 : mention que l'on peut retrouver sur l'étiquette du produit, définie dans l'AMM, qui a pour but de préciser les conditions d'application obligatoires pour pouvoir utiliser le produit phytosanitaire, notamment si le produit présente un danger pour les milieux aquatiques. Mention qui est aussi renseignée sur ephy.fr si existante.
- DVP : Dispositif Végétalisé Permanent, zone non cultivée et non traitée le long d'un élément hydrographique, recouverte de façon permanente de plantes herbacées et/ou de dispositifs arbustifs, et développé avant la mise en place de la culture.
- ZNT : Zone de Non Traitement, distance à respecter lors d'une pulvérisation de produits phytosanitaires qui peut prendre en compte un dispositif herbacé, arbustif ou la culture en place.
- AMM : Autorisation de Mise sur le Marché.

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE
fdsea 09
Jeunes Agriculteurs Ariège
PRÉFET DE L'ARIÈGE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

CHAMBRE D'AGRICULTURE

VOYAGE D'ÉTUDES DU 24 AU 26 JANVIER 2024 : CAP SUR LA VENDÉE !

Depuis 2015, l'équipe agro de la Chambre d'agriculture de l'Ariège organise chaque année un voyage d'études autour de la thématique de l'Agriculture de Conservation des Sols (ACS).

De la Suisse à l'Espagne, en passant par l'Auvergne, les Charentes et le Grand-Est, nous sillonnons depuis bientôt 10 ans les routes de France et d'ailleurs, à la découverte de nouvelles techniques de cultures, à la rencontre d'agriculteurs, de techniciens et de chercheurs passionnés d'agronomie, de sols vivants et de techniques innovantes, pour nous enrichir chaque année et développer en Ariège une agriculture résiliente et novatrice !

En 2023, l'équipe élevage avait elle aussi choisi de partir à l'aventure dans le Cantal, la Corrèze et la Haute-Loire. Et depuis plusieurs années, la Chambre d'Agriculture de l'Ariège travaille à renforcer les liens entre céréaliers et éleveurs.

En 2024, nous souhaitons innover et vous proposons donc un nouveau voyage d'études hybride, sur l'agronomie ET l'élevage, avec des activités mixtes et à la carte.
Pour chacune des journées de ce voyage, vous serez donc libres de choisir parmi les différentes activités proposées dans le programme que nous vous présentons ci-dessous.

Côté agronomie, toujours orientés vers l'ACS, nous vous proposons des visites sur les couverts végétaux, l'ACS et l'ABC (Agriculture Bio de Conservation des sols) ainsi que sur l'irrigation. Côté élevage, des visites sur plusieurs thématiques : pâturage des arbres fourragers et des couverts végétaux, engraissement à l'herbe, autonomie fourragère et sursemis de prairies.

Au programme : des visites de sites expérimentaux, des rencontres avec des agriculteurs, des interventions de conseillers et d'experts, et des ateliers d'échanges entre céréaliers et éleveurs.

Pour cette nouvelle excursion, nous mettrons le cap sur la Vendée !
Alors pour bien démarrer l'année 2024, n'hésitez plus : venez participer à notre prochain voyage d'études ! N'oubliez pas vos bottes, manteaux, bonnets !



Merci de confirmer votre participation à Cindy BERENGUER avant le 10 janvier 2024 par téléphone au 05 61 02 14 00 ou à cindy.berenguer@ariege.chambagri.fr

PROGRAMME DES VISITES

JOURNÉE	Activités agronomie		Activités élevage	
	Intervenant et lieu	*Thématique*	*Intervenant et lieu*	*Thématique*
MERCREDI 24 JANVIER	*Départ de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège – antenne de Villeneuve-du-Paréage - à 6h*			
	Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine Lusignan (86)	Couverts végétaux, Méthode MERCI, destructions, essais variétaux	INRAE Lusignan (86)	Pâturage des arbres fourragers, système bovin laitier agroécologique en Poitou-Charentes, gestion du pâturage des chèvres
	ATELIER D'ÉCHANGE CÉRÉALIERS – ÉLEVEURS ARIÈGEOIS			
JEUDI 25 JANVIER	Chambre Régionale d'Agriculture Pays-de-la-Loire Est Vendée	ABC : systèmes en polyculture-élevage, avec et sans irrigation, avec arrêt du labour et conversion en bio. Visites d'exploitations avec retour d'expériences	Chambre Régionale d'Agriculture Pays-de-la-Loire Secteur Montaigu (85)	Exploitations du Groupe Prairie, échange avec les éleveurs : Pâturage holistique en bio, engraissement à l'herbe, ration hivernale sans maïs, gestion fourragère estivale, prolonger la période de pâturage, pâturage tournant et semis de prairies sous-couvert.
	Chambre Régionale d'Agriculture Pays-de-la-Loire Secteur de la Roche-sur-Yon (85)	ACS : couverts végétaux, limitation du travail du sol, semis opportuniste en système bovin allaitant et pâturage de couverts		
	ATELIER D'ÉCHANGE AVEC LES GROUPES VENDEENS PRAIRIES, ABC ET ACS à la ferme expérimentale des Établières			
VENDREDI 26 JANVIER	Chambre Régionale d'Agriculture Pays-de-la-Loire Sud Vendée	Irrigation et techniques culturales, pilotage et optimisation	Chambre Régionale d'Agriculture Pays-de-la-Loire La Roche-sur-Yon (85) et secteur Sud Vendée	Ferme expérimentale Les Établières : Couvert d'été sur prairies à faibles potentiels, renouvellement des prairies, conditions de sevrage de veaux en pâture
	Visite commune agronomie – élevage : Pâturage des couverts et des vergers par des brebis allaitantes, alliance grandes cultures et élevages, témoignage des céréaliers et des éleveurs. Chambre Régionale d'Agriculture Pays-de-la-Loire - Sud Vendée			

EN BREF

Le rôle des femmes est de plus en plus reconnu

« Les agricultrices nourrissent le monde » Le 8 décembre à Paris, l'Association française pour le développement international (Afdi) avait convié la Commission nationale des agricultrices de la FNSEA (CNA) et la Coordination togolaise des organisations paysannes du Togo (CTop) à échanger sur le rôle des femmes dans la sécurité alimentaire. Ainsi que l'a rappelé Catherine Faivre-Pierret, présidente de la CNA, les femmes ont joué de tout temps un rôle important dans la production agricole ne serait-ce que pour nourrir leur famille, et notamment pendant les guerres. Pour ce qui la concerne, elle y est pleinement impliquée, en tant que productrice de lait dans le Doubs pour la fabrication de Comté, à la tête d'une exploitation d'une cinquantaine de vaches laitières avec son mari.Idem au Togo. Selon Adzovi Dodzi Dakey, présidente du Collège des femmes de la CTop, les femmes ont un rôle moteur dans l'implantation et le développement du soja dans son pays, y compris pour sa transformation et sa commercialisation. Introduit dans les années 1980, le soja est une plante essentielle pour l'alimentation humaine, qu'il soit consommé frais, transformé en fromages naturels, en huile quand il est séché, ou en farine enrichie en vitamines pour les nourrissons. Sans oublier son intérêt pour l'alimentation animale. Des terres réservées Au-delà de l'acquisition de compétences professionnelles pour l'exercice de leur métier, la CTop et son collège féminin ont contribué à la promotion des femmes et à la lutte contre les inégalités avec les hommes. Ainsi des quotas sont réservés aux femmes dans les organisations pour qu'elles puissent accéder aux responsabilités et participer à l'élaboration des politiques agricoles. Et pour ce qui est de l'accès au foncier, « des zones agricoles sont réservées aux femmes », souligne la présidente. En France, la mobilisation des femmes au sein de la Commission nationale des agricultrices a permis la reconnaissance du statut de la femme d'exploitant puis de conjointe collaboratrice, de celui de cheffe d'exploitation, la mise en place et l'allongement du congé maternité pour les agricultrices et une meilleure prise en charge financière. Plus récemment, des avancées ont été obtenues sur la revalorisation des retraites et l'accompagnement des femmes qui s'engagent dans les organisations professionnelles.En France comme au Togo, la CNA comme la CTop considèrent que la communication et la formation qu'il s'agisse de l'acquisition de compétences professionnelles ou d'apprentissage à l'exercice des responsabilités dans les organisations professionnelles sont des leviers essentiels pour élever la compétence des femmes et favoriser leur promotion. Si notre pays dispose de toutes les structures nécessaires (formation initiale puis continue grâce à Vivea ou l'Ifocap pour l'accès aux responsabilités), tel n'est pas le cas au Togo. Les actions de formation y sont souvent à la merci de financements internationaux qui peuvent s'interrompre.

Réussir

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2023 - Semaine 49

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)		Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne	Ecoulement JBviande : sorties rapides		VacheV R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg	JB U Modène (€/kgC)
Références	59 000	18500 (% /sem.2022)	9000 (% /sem. 2021)	Abattage hebdo = 11160 têtes		6.17	5.98	4.09	Evol 2023/2022
S45	60 434	21 865 +5%	12 787 -6%	-6 700	0 sem.	5.47	5.32	3.30	6.03 +2%
S46	60 776	21 295 +11%	12 347 +18%	-7 800	0 sem.	5.43	5.32	3.30	6.08 +2%
S47	58 991	20 412 -8%	11 980 +5%	-7 700	0 sem.	5.39	5.32	3.30	6.14 +2%
S48	60 176	19 840 -5%	11 867 +3%	-7 700	0 sem.	5.38	5.33	3.30	6.14 +1%
S49	60 830	18 169 -6%	11 204 +1%	nc	nc	5.37	5.34	3.30	6.14 +1%

→ Ovins — *Entrée abattoir*

Zone Sud

du 11 au 17 décembre 2023

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie		U	R	O	Variation
AGNEAUX 2 (CIRÉ) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	-	8,47	(+0,05)
	16 à 19 kg	-	9,10	8,41	(+0,24)
	19 à 22 kg	-	-	-	-
	+ 22 kg	-	-	-	-
AGNEAUX 3 (COUVERT) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	9,38	8,91	(+0,18)
	16 à 19 kg	-	9,13	8,61	(+0,17)
	19 à 22 kg	-	8,82	8,48	(+0,10)
	+ 22 kg	-	-	-	-
BREBIS 2 (CIRÉ) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				
BREBIS 3 (COUVERT) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				

→ Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 11 au 17 décembre 2023

Couleur	*Cours moyens relevés (en E/kg)*	Conformation U	R	O
Blanc		-	-	
Rose Clair		8,22	7,56	7,27
Rosé		-	6,69	6,40

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 695,50 (+0,20)

→ Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER — ***du 11 au 17 décembre 2023***

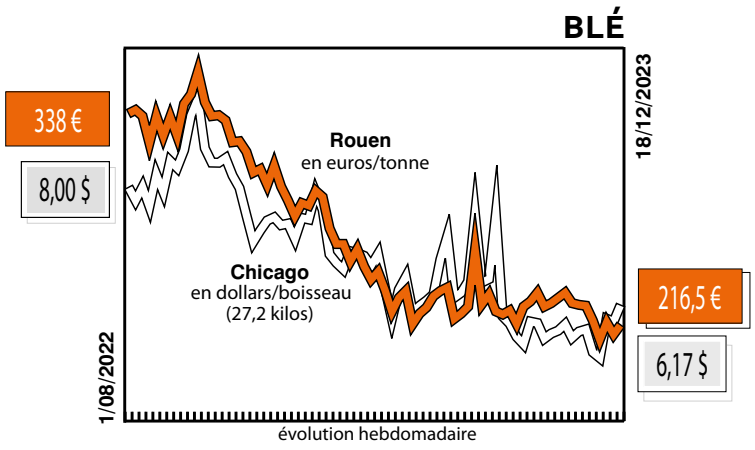
Blonds d'Aquitaine		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		250	300	350	270	400
E	Prix	4,50	4,30	-	3,90	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	4,30	4,15	-	3,50	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,15	3,15	-	2,90	-
	Écart	(+0,05)	(+0,05)	-	(=)	-

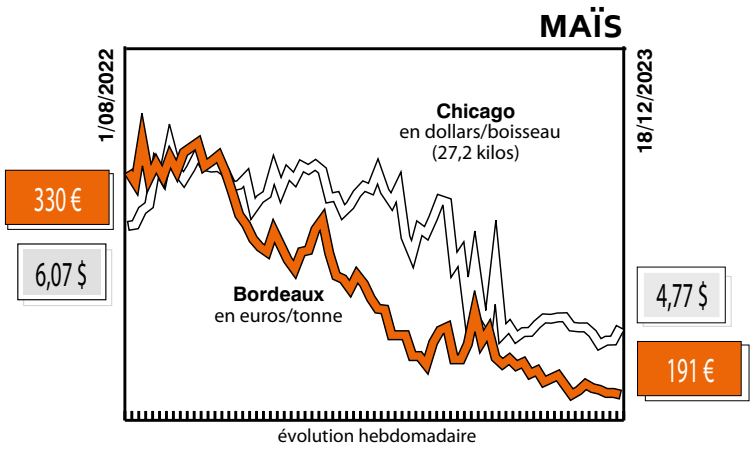
Croisés		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 300	300	400	270	400
E	Prix	-	3,55	-	-	-
	Écart	-	(=)	-	-	-
U	Prix	3,40	3,30	3,45	3,25	3,25
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)
R	Prix	3,10	3,05	3,10	2,75	2,85
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)

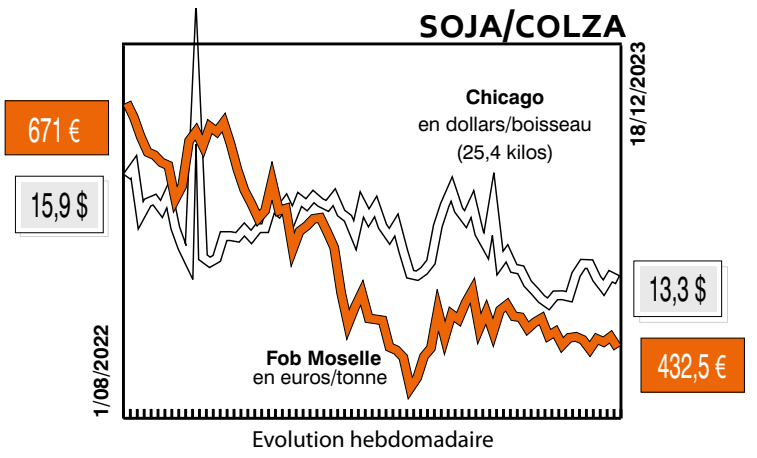
Limousins		Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E	Prix	4,00	3,90	3,80	-	3,40	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(+0,05)	-
U	Prix	3,65	3,60	3,55	-	3,30	-
	Écart	(+0,05)	(+0,05)	(+0,05)	-	(+0,07)	-
R	Prix	3,15	3,20	3,15	-	3,00	-
	Écart	(=)	(+0,05)	(+0,05)	-	(+0,07)	-

Gascons		Mâles 6 à 12 mois			
		300	350	400	450
U	Prix	3,35	3,20	3,20	-
	Écart	(-0,05)	(-0,05)	(-0,05)	-
R	Prix	3,05	3,00	2,95	-
	Écart	(-0,05)	(-0,05)	(-0,05)	-

Céréales







Terres d'Ariège

Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX / Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€ / **Prix au numéro :** 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Gérant : Clémence Biard
Directeur de publication et responsable de la rédaction : Clémence Biard

Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant - Laurine Beckers - Adélie Delmas
Inès Nougadère-Duprat - Agence Très Bien

Abonnements et petites annonces :
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99

Impression : Digitaprint / 59361 Avesnes-sur-Helpe

Publicité nationale : SAS REUSSIR / 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

PETITES ANNONCES

➔MATÉRIEL ➔ANIMAUX ➔IMMOBILIER ➔DIVERS...

MATÉRIELS

81 - VENDS tracteur Mc Cormick X7.440 de 2020 140cv 1420 H TBE bâti MX – Tél : 06.82.15.91.20

VENDS groupe machine à traire CHRISTENSEN, état neuf, petit prix - Tél : 05.61.91.90.51

81 - VENDS tracteurs Renault 95.14 bon état 4 roues motrices – Tél 06.41.82.21.34

VENDS Occasion roundballer Krone KR130 mini, stop filet, très bon état, FELLA 350DN 109 KHUN GF 370, Faucheuse Khun 6 assiettes GMD600, nourrisseur à veau prairie - Tél : 06.71.58.29.07

VENDS Matériel cause retraite : tracteur VALTRA N101 5000h 2009; broyeur master fied DESVOYS 3m; broyeur DESVOYS, 3 couteaux, 1,20m; ecrouteuse maïs 4 rangs - Tél : 06.71.61.93.84

VENDS Herse plate KIVOGNE, 4m; Tuyaux irrigations BANCILLOU Ø 102-96-70-50 pour 700m; pivot Ø120 pour 615m; lot de pièce roto Ø100, 20 asperseurs IRIFRANCE à secteur + 9 KULKER - Tél : 06.71.61.93.84

81 - VENDS tracteur Fendt 720 7400H TBE Case CVX 1155 11300H – Tél 05.63.40.50.19

DECONS OCCITANIE
ACHAT FERRAILLE ET MÉTAUX
05 62 75 85 50 aucamville@decons.fr
VALORISEZ VOS DÉCHETS AVEC VOTRE PARTENAIRE RECYCLAGE
NOUS ACHETONS TOUS VOS DÉCHETS MÉTALLIQUES (VOITURES HORS D'USAGE, BATTERIES, VIEILLES FERRAILLES ET MÉTAUX)
Ts les jours : 8H - 12H / 14H - 18H
Samedi : 8H - 12H
Fermé le dimanche

81 - VENDS Suzuki Jimny D 2006 161000 KM TBE – Tél 05.65.65.76.93 HR

31 - CHERCHE à acheter un bourgoin pour ramassage maïs en cribs - Tél : 06.63.37.70.09

31 - VENDS vibroculteur urga 450M repliage hydraulique - jantes + pneus 710 /75 R34 - TBE - Tél : 06.73.10.69.23

31 - VENDS charrue naud 450CS reversible 0673421990 epandeur engrais 12 24M HY IT 350€ - Tél : 06.73.42.19.90

31 - VENDS Cause retraite cellule à grains privé 250T démontée citerne fer GNR 2500+1000L 6 masses av 33kg pour fiat élévateur monte balles 10M. Té : 05.61.83.24.55

VENDS Ford 7000, 4RM, avec bati de fourche MAILLEUX - Tél : 06.17.52.45.14

RÉCOLTE

VENDS foin de bonne qualité (120x130) à proximité de St Girons - Tél : 06.75.51.93.18

31 - VENDS petites bottes de pailles et bottes rondes 120x125 prairie naturelle et puzenne - Tél : 06.62.56.78.53

81 - VENDS féverolles triées de conso dose 600 kg juillet 2023 240 € la dose – Tél : 06.86.77.38.21

VENDS Enrubannés d'herbe très bonne qualité possibilité transport 200 balles - Tél : 06.71.58.29.07

ANIMAUX

VENDS taurillons limousins, certifiés HBL de 11 à 16 mois très bonne génétique vêlage facile toutes garanties sanitaires dociles possibilité livraison - Tél : 06.71.58.29.07

HENRI BARRÈRE NÉGOCE
ACHÈTE TRACTEURS TOUTES MARQUES ET PRESSES À BALLES RONDES 120X120
PAIEMENT IMMÉDIAT JE ME DÉPLACE CHEZ VOUS
06 81 32 75 52
henri.barrere@hotmail.com

81 - À RÉSERVER chiots Beauceron puce mère 250269606830846 – Tél : 06.63.39.84.37

81 - VENDS génisses PH terme nov déc IA – Tél 06.22.43.08.88 – 06.85.61.66.61

81 - VENDS cause cessation 50 brebis Ile de France – Tél 07.49.89.02.57

31 - CHERCHE bovins race mirandais. Tél : 06.43.27.21.34

GASCONNE DES PYRÉNÉES
Vends génisses, vaches et taureaux de race Gasconne des Pyrénées avec garanties sanitaires - Tél : 06 74 57 02 28 ou 07 85 17 70 38

DIVERS

81 - VENDS 30 BR de luzerne 2ème coupe 35€ la balle 40 T de mélange – Tél 06.45.00.60.48

31 - VENDS Luzerne fétuque datille botte 120x150 et petite botte luzerne pure Tel : 06.50.22.66.23

EMPLOI

RECHERCHE employé agricole temps partiel (polyculture-élevage - Tél : 06.37.91.08.64

Terres d'Ariège
Vous vendez, vous recherchez du matériel, des animaux, du foncier...
N'HÉSITEZ PAS
PRENDRE CONTACT AVEC VOTRE JOURNAL DÉPARTEMENTAL
DU LUNDI AU VENDREDI
05 61 02 14 32
OU
06 72 01 76 99

Terres d'Ariège
32 av. gal de Gaulle - 09000 Foix
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99
email : terres.ariege@gmail.com
Petite annonce réservée aux PARTICULIERS
Pas de domiciliation. Professionnels, nous contacter.
2 CHOIX
>> ARIÈGE
Forfait 3 lignes pour 2 parutions 10 € TTC
Uniquement pour nos abonnés, 2 PA gratuites par an
Forfait 5 lignes 25 € TTC
>> HAUTE-GARONNE + TARN + ARIÈGE
diffusion 10.000 exemplaires
Nom, prénom
Adresse
☎
Rubrique
ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES une lettre par case, une vide entre chaque mot
+ Lignes suppélmentaires (2,50€TTC/ligne)
Total TTC : €
Grille à nous retourner, accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de SEPA
Seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées (au plus tard le lundi de la semaine précédant la parution). Le journal se réserve le droit de refuser.
Justificatif comptable vous sera transmis en retour par courrier

RÉUSSIR Terres d'Ariège
BULLETIN D'ABONNEMENT
49 numéros à Terres d'Ariège + 1 AN d'abonnement à la revue RÉUSSIR de mon choix 135 €
OU
49 numéros à Terres d'Ariège pour 109 €
+ 1 AN d'abonnement à la revue RÉUSSIR de mon choix
OUI, je souhaite recevoir chez moi 49 numéros de Terres d'Ariège + 1 AN à la revue de mon choix au tarif de 135 €
(Cochez la revue de votre choix ci-contre).
OUI, je souhaite recevoir chez moi 49 numéros de Terres d'Ariège au tarif de 109 €
Je suis RETRAITÉ, je peux bénéficier d'un tarif d'abonnement préférentiel au prix de 79 € (Abonnement à Terres d'Ariège).
Tarifs syndiqués :
49 numéros de Terres d'Ariège + 1 AN à la revue de mon choix au tarif de 115 €
49 numéros de Terres d'Ariège au tarif de 89 €
MES COORDONNÉES
M Mme
Nom Prénom
Société
Adresse
Code postal Ville
Tél Port
E-mail
N° Siret
MODE DE PAIEMENT
Je joins un chèque à l'ordre de SEPA du montant de mon abonnement.
Je désire une facture : OUI NON
Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, art 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.
Coupon à renvoyer à:
TERRES D'ARIÈGE
32 avenue du Général de Gaulle
09 000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32
Fax 05 61 02 89 60
RÉUSSIR Nourrir votre performance
RÉUSSIR - PAD1911-02 - Offre valable jusqu'au 31 décembre 2020 en France métropolitaine.

Jeunes Agriculteurs
Les victoires se confirment !

Il y a un mois et demi, FNSEA et JA ont appelé leurs réseaux à se mobiliser pour faire entendre notre grande incompréhension sur tout un ensemble de sujets nationaux et européens :



- Non réautorisation du glyphosate au niveau européen
- Extension de la réglementation IED en réhaussant les seuils pour le porc et la volaille et en incluant les bovins
- Hausse de la RPD (+ de 100 millions d'€ de hausse) et de la redevance eau (+144 % de hausse dans certaines zones) dans le cadre du Projet de Loi de Finances
- Non renouvellement de la dérogation « jachères Ukraine »
- Vote de la réglementation sur l'usage durable des produits phytosanitaires (SUR) » impliquant de très nombreuses restrictions d'usage de produits phytosanitaires dans de nombreuses zones dites sensibles
- Remise en cause permanente des EGAlim dans un contexte inflationniste et sous la pression des distributeurs
- Manque d'ambition et calendrier au ralenti sur le chantier de la PLOAA alors que la profession dans son ensemble s'est investie dans les réflexions durant des mois.

Depuis un mois et demi, nos réseaux se sont mobilisés comme rarement !

- 100% de nos départements en action,
- Plus de 200 actions réparties sur tout le territoire !

Grâce à la pression du terrain que nous avons instaurée partout en France de manière exemplaire et au travail responsable, pragmatique, de propositions, mené par la FNSEA et JA, mais aussi, au niveau européen, le COPA et le CEJA, nous avons réussi à peser sur des décisions majeures !

- Réautorisation du glyphosate pour 10 ans, sans restriction au niveau européen
- Rejet par le Parlement européen du projet de règlement SUR en 1ère lecture,
- Exclusion des bovins dans le cadre de la réglementation IED au niveau européen

Ces premières victoires sont le signe que nos actions commençaient à peser. Seul bémol, la France et son Gouvernement n'ont pas fait de ses combats les siens.
Nous avons donc durci le ton face à Marc Fesneau le jeudi 30 novembre avec l'appui des filières. Face au peu de réponses qu'il a pu nous apporter, nous avons demandé et obtenu un rendez-vous FNSEA-JA auprès de la Première ministre Elisabeth Borne ! Nous avons fait valoir le niveau de hausse insupportable que le gouvernement avait projeté et le manque de co-construction avec la profession.

Après d'âpres échanges, en responsabilité, nous avons obtenu :

- sur RPD et redevance eau : Abandon des augmentations. Nous devons désormais nous assurer que cela se traduit bien dans le projet de loi de finances actuellement sous 49-3. Nous nous sommes engagés à travailler sur une trajectoire soutenable pour les années à venir.
- Sur glyphosate : engagement de la PM de regarder les mesures d'amoindrissement des restrictions d'usage.
- Sur EcoPhyto : réaffirmation du principe de « pas d'interdiction sans solution » et réaffirmation du besoin de mettre des moyens sur la recherche d'alternative.
- Sur la PLOAA : le calendrier s'est accéléré et sera communiqué dans les prochains jours. En parallèle, les échanges avec le Gouvernement s'intensifient pour aboutir à une proposition ambitieuse.

Nous pouvons nous féliciter pour ces victoires acquises grâce à la pression de nos réseaux ! Malgré tout, nous continuons de pousser sur les sujets qui restent sans réponse ou avancée significative :

- IED : rechercher un statu quo pour le porc et la volaille
- PAC : rendre plus cohérente la méthode de calcul du ratio Prairies permanentes et renouveler la dérogation jachères Ukraine, même si sur le sujet de la jachère la Première ministre a ouvert la voie auprès du Conseil des ministres de l'UE
- Mesure élevage annoncée au Sommet : élargir la mesure aux cotisations sociales, une proposition qui doit encore être sécurisée à Bercy
- EGAlim : appliquer pleinement les lois, alors que l'origine des produits dans le contexte inflationniste est galvaudé en GMS et RHD
- Prédation et Plan national loup : maintenir la pression pour aboutir sur le PNA et accélérer le prélèvement pour atteindre le quota autorisé
- Accords internationaux : s'opposer à la signature du MERCOSUR, même si la Première ministre a réaffirmé la volonté française de s'y opposer

Nous ne lâchons rien et nous attendons de pied ferme le gouvernement qui devra fournir des réponses à la rentrée et bien entendu en amont du SIA 2024 !

Syndicat des Jeunes Agriculteurs

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
PARIS CPCE
Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr
RÉUSSIR
Terres d'Ariège